

Bilan Annuel 2025 - Abeille Epargne Retraite (Tous les contrats d'assurance vie Afer)

Contrats non réglés dits « en déshérence »

Article A.132-9-4 du Code des Assurances issu de la Loi Eckert

Les deux tableaux présentés ci-dessous décrivent les résultats des démarches réalisées au cours de l'année en matière de traitement des contrats d'assurance vie non réglés, identifiés dans le cadre des dispositifs Agira 1 et Agira 2, hormis les informations sur les assurés centenaires.

L'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance (AGIRA), a pour mission d'organiser la recherche de contrats d'assurance vie en cas de décès de l'assuré. Deux dispositifs complémentaires facilitent la recherche des contrats d'assurance vie en cas de décès :

- **AGIRA 1** : permet aux personnes physiques ou morales estimant être bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie souscrit par une personne décédée de s'adresser à AGIRA pour rechercher l'assureur.
- **AGIRA 2** : les assureurs consultent, au moins chaque année, via AGIRA les données figurant sur le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) de l'INSEE pour s'informer du décès éventuel de leur assuré.

A. 132-9-4 Tableau 1 :

1		2		3	
		Centenaires		Sans suite	
Année	Nombre de contrats ayant donné lieu à instruction / recherche par l'entreprise d'assurance	Nombre d'assurés centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	Montant annuel (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés, en euros	Nombre de contrats classés « sans suite » par l'entreprise d'assurance	Montant annuel ⁽¹⁾ des contrats classés « sans suite » par l'entreprise d'assurance, en euros
2025	108	850	174 789 369 €	54	1 678 123 €

(1) Montant présenté hors revalorisation post mortem.

1 Nombre de contrats ayant donné lieu à instruction

Il s'agit du nombre de contrats pour lesquels l'assuré a été identifié comme décédé en application des dispositifs AGIRA 1 et AGIRA 2 et dont l'instruction et la recherche de bénéficiaires Abeille Epargne Retraite est en cours depuis au moins 6 mois au 31/12/2025.

2 Centenaires non décédés ou présumés non décédés détenant un contrat

Le portefeuille de contrats visés par le Bilan comporte 850 centenaires et concerne :

- des assurés vivants avec lesquels Abeille Epargne Retraite est en contact ;
- des assurés présumés vivants mais pour lesquels Abeille Epargne Retraite n'est ni en mesure d'établir un contact, ni en mesure d'obtenir une preuve de vie ou de décès, malgré les recherches réalisées.

3 Contrats classés « Sans suite »

Il s'agit en année 2025 du nombre de contrats classés sans suite par Abeille Epargne Retraite à l'issue de recherches infructueuses engagées pour retrouver le(s) bénéficiaire(s) ; ces dossiers sont soumis à un Comité, qui statue, selon les situations, sur la poursuite de recherches ou leur classement sans suite.

Il est rappelé qu'à l'issue d'une période de 10 ans à compter de la connaissance du décès ou l'échéance du contrat, les sommes non réglées issues de ces contrats en déshérence sont déposées par l'entreprise d'assurance à la Caisse des Dépôts et Consignations, avant d'être transmises à l'Etat. Les bénéficiaires de ces contrats en déshérence peuvent demander la restitution des avoirs conservés par la Caisse des Dépôts et Consignations pendant une période de 20 ans, via le service Ciclade (<https://ciclade.caissedesdepots.fr/>).

4					5				
DISPOSITIF AGIRA 1 (article L. 132-9-2 du Code des Assurances)					DISPOSITIF AGIRA 2 (article L. 132-9-3 du Code des Assurances)				
Montant annuel et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (Article L.132-9-2 du Code des Assurances)		Nombre de contrats réglés et montant annuel (Article.L132-9-2 du Code des Assurances)		Nombre de décès confirmés d'assurés / nombre de contrats concernés / montant des capitaux à régler capitaux décès et capitaux constitutifs de rente à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3 du Code des Assurances			Nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires/ montant de capitaux intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/ à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3 du Code des Assurances		
Nombre de contrats	Montant annuel en millions €	Nombre de contrats réglés ⁽²⁾	Montant annuel en millions € ⁽²⁾	Nombre de décès confirmés d'assurés	Nombre de contrats	Montant annuel en millions €	Nombre de contrats ⁽³⁾	Montant annuel en millions € ⁽³⁾	
2025	602	67,4 M€	471	54,2 M€	381	437	21,6 M€	337	17,9 M€
2024	446	47,3 M€	417	46,2 M€	393	466	29,9 M€	449	26,9 M€
2023	483	51,6 M€	463	50,6 M€	340	367	15,5 M€	354	15,2 M€
2022	487	46,9 M€	464	46,4 M€	348	412	19,7 M€	363	18,8 M€
2021	426	41,1 M€	407	38,6 M€	291	327	16,9 M€	292	16,6 M€
2020	286	32,4 M€	283	32,4 M€	370	375	17,4 M€	344	16,9 M€

(2) Depuis l'année de détection du décès de l'assuré
(3) Depuis l'année de consultation au RNIPP

4 AGIRA 1

En 2025, Abeille Epargne Retraite a obtenu l'information du décès d'assurés à la suite de démarches de bénéficiaires potentiels auprès de l'AGIRA, qui lui a permis de régler 471 contrats pour un montant 54,2 M€ sur les 602 contrats identifiés.

Sur les 446 contrats détenus par des assurés dont le décès a été identifié en 2024, 417 ont pu être réglés pour un montant total de 46,2 M€ à fin 2025.

Sur les 483 contrats détenus par des assurés dont le décès a été identifié en 2023, 463 ont pu être réglés pour un montant total de 50,6M€ à fin 2025.

Sur les 487 contrats détenus par des assurés dont le décès a été identifié en 2022, 464 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 46.4 M€ à fin 2025.

Sur les 426 contrats détenus par des assurés dont le décès a été identifié en 2021, 407 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 38,6 M€ à fin 2025.

Sur les 286 contrats détenus par des assurés dont le décès a été identifié en 2020, 283 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 32,4 M€ à fin 2025.

5 AGIRA 2

En 2025, Abeille Epargne Retraite a consulté le RNIPP pour s'assurer du décès éventuel de ses assurés et a pu identifier 381 assurés pour lequel le décès a été confirmé et qui détiennent 437 contrats, dont 337 ont pu être réglés à l'ensemble des bénéficiaires au cours de l'année. Les capitaux réglés représentent un montant de 17,9 M € .

En 2024, Abeille Epargne Retraite avait identifié 393 décès d'assurés ayant 466 contrats, dont 449 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 26,9 M€ à fin 2025.

En 2023, Abeille Epargne Retraite avait identifié 340 décès d'assurés ayant 367 contrats, dont 354 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 15,2 M€ à fin 2025.

En 2022, sur les 348 décès d'assurés détectés et confirmés ayant 412 contrats, 363 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 18,8 M€ à fin 2025.

En 2021, sur les 291 décès d'assurés détectés et confirmés ayant 327 contrats, 292 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 16,6 M€ à fin 2025.

En 2020, sur les 370 décès d'assurés détectés et confirmés ayant 375 contrats, 344 contrats ont pu être réglés pour un montant total de 16,9 M€ à fin 2025.

Réf. V6605H-0426 - 23/03/2026

GIE Afer - Groupement d'Intérêt Économique - régi par les articles L.251-1 à L.251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris constitué entre l'Association Afer, les sociétés d'assurance Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Abeille Retraite Professionnelle - 36 rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24.

Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite. Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris.

Abeille Vie : Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 RCS Nanterre

Abeille Epargne Retraite : Société anonyme au capital de 553 879 451 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 RCS Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME FR233835_03TPOZ